Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Postulat François Bosson / Dominique Butty P 2016.12
Accueil des patients dans les régions périphériques

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 12 septembre 2012, les députés François Bosson et Dominique Butty demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'étendre à l'entier des sites actuels du HFR des structures équivalentes à celles accordées au site de Meyriez, à savoir une permanence 24/24, une radiologie et un laboratoire cantonaux et un nombre minimal de lits de soins aigus.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rejoint l'avis des députés Bosson et Butty sur l'opportunité d'étudier la possibilité de mise en place de permanences au sein des sites périphériques du HFR. D'ailleurs, la permanence mise en place à Meyriez a été considérée comme projet-pilote en la matière. A noter en outre que cette question fait également partie de l'étude de faisabilité commandée par le conseil d'administration du HFR, étude actuellement en cours. Les données récoltées et les réflexions menées dans ce cadre fourniront des renseignements précieux pour élaborer des propositions concrètes et établir le rapport sur le postulat, qui prendra également en compte la question de l'attribution de lits de soins aigus.

Le Conseil d'Etat propose dès lors d'accepter le postulat.

5 mars 2013